

# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié les Mardis, Jeudis et Samedis, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 246.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI 6 AOUT 1829.

Vol. II.

**Conditions.**—L'Abuille paraît tous les Mardis, Jeudis et Samedis, du 15 Juin au 15 Octobre, et ensuite elle paraît journalièrement pendant le reste de l'année. Le prix de l'abonnement est d'un an sans pay par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants: les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six centimes pour la première fois, et trois centimes pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre centimes pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

**POUR LA HAVANE.**  
Le brick solide et fin voilier MORO, capitaine H. Bradley, ayant à sa majeure partie un chargement engagé, sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, ledit navire ayant de bons aménagements, s'adresser à bord ou à A. B. HONDE, 11 Juillet, No. 179, rue de Chartres.

**PARA LA HABANA.**  
El may belero el ganán americano MORO, su capitán H. Bradley, habiendo en su mayor parte de su cargamento, de los cuales en pocos días. Admite flete y pasaje, teniendo buenas comodidades para ellos. Acudir en casa de A. B. HONDE, 11 de Julio, calle de Chartres, Núm. 179.

**PARA LA HABANA.**  
Saltra con la brevedad posible el hermoso y velero bergantín español ANA, su capitán D. N. Ybarra, forrado y claveteado en cobre. Tiene y se le dispondrán las mayores comodidades para pasajeros a los que ofrezca el mejor trato posible, para su amable y cómodo viaje. A. B. HONDE, 9 de Julio.

30 barriques vieux VIN de Bordeaux, à vendre à un prix modéré par les sousignés. 4 juillet. FORESTIER & Co.

**A LOUER.**  
Pour une ou plusieurs années.—Une propriété située à environ une lieue en bas de la ville d'Orléans et même rive, mesurant un arpent de face au fleuve sur la profondeur ordinaire. S'adresser à Mr. Charles Bolot, à la banque de l'Association Consolidée, rue Toulouse, No. 52, entre les rues de Chartres et Royale. 27 mai-3.

**D. G. BORDUZAI et Co.** offrent en vente à leur magasin rue Royale, No. 108, débarquant du navire Seine de Bordeaux. Dedeemi bars de coton et des bars de coton pour moules, diverses qualités et couleurs. Couvertures en laine de 5 points. Papier à lettres et aux armes. Fusils et pistolets à piston. Florences et Satins couleurs assorties. Eau de vie Cognac 4ème preuve, en pipes et barils. Via rouge en barriques et caisses diverses qua. Tiersons vin blanc de Barsac supérieure. Barils et tiersons vinaigre blanc. 1 Juin.

**BEURRE & GRAISSE.**—35 frequins de Beur redit Goshen, première qualité, arrivé par le navire Illinois, et 60 barils graine, à vendre par E. LANE & Co. 1er mai. No. 13, rue de la Nlle-Lévee.

**LES** sousignés reçoivent par le navire Seine, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivants qu'ils vendront à des prix modérés. Sangues de premier choix. Pots assortis, à l'usage des pharmaciens. Fleurs et plantes médicinales. Poix d'Iris. Nérolie; &c. FORESTIER & Co. 26 mai.

**Cour de Paroisse** pour la Paroisse et 18 ville de la Nouvelle-Orléans. 7 Juillet 1829.—Présent l'hon. James Pitot. **Christoval Rodriguez** contre ses créanciers.

**SUR** lecture et enregistrement de la pétition et autres documents dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers dudit Christoval Rodriguez ait lieu en plein Cour, le 30ème jour de Juillet courant, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en même tems toutes procédures contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Je certifie ce qui est ci-dessus. 9 Juillet.—5. TH. J. KENNEDY, greffier.

**VOR ROUMAGE** offre à vendre les articles suivants reçus par les arrivages de Bordeaux. 500 rames de Papier florette, superfins, par 500 feuilles, convenable pour les marchés espagnols. 10 pipes Eau de vie, 4e. preuve, Cognac Dupuy. 50 tiersons Vinaigre blanc, 1re. qualité. 18 caisses Serrures, 4 à 10 pouces, et autres ferments. 12 balles Brin jaune, pour moustiquaire. Quelques tonneaux de Vin rouge vieux &c. &c. 29 mai.

**MAQUEREAUX**—50 barils No. 3, reçus par la goéle Plymouth York, à vendre par W. G. HEWES, 20 avr.

## ÉCOLES PUBLIQUES.

Les régents des Ecoles Centrale et Primaire, ayant obtenu un local sain et commode pour l'école Primaire de la partie supérieure de la ville, dans l'Église des Baptistes, "Baptist Church" Place Lafayette, ont le plaisir d'annoncer au public, qu'elle y est ouverte dès aujourd'hui sous la direction de Messieurs Kinnicut, chef, et Duval, professeur.

L'école Primaire pour la partie inférieure de la ville, sous la direction de Mrs. Bigot, chef, et Rivière professeur, et l'école Centrale sous celle de Mrs. Murray, principal, Pichot et Stoca d. S. Petri, professeurs, se tiennent toujours à l'ancien couvent des Ursulines, rue Comode.

Dans chacune des Ecoles Primaires on enseigne la Lecture, l'Écriture, l'Arithmétique, le Géographie, et les éléments de la Grammaire dans les deux langues anglaise et française. On enseigne dans l'école Centrale, l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Littérature, l'Histoire, la Philosophie, &c. Il y a aussi, une école de Dessin et de Peinture attachée à l'établissement, et dirigée par M. Bigot.

**CONDITIONS.**  
Dans les Ecoles Primaires, deux heures par mois. Dans l'école Centrale, pour tous les cours qu'on y fait, excepté le dessin, trois heures par mois. Pour le dessin trois heures par mois.

Dans chaque école, cent élèves qui n'ont pas les moyens de payer, sont admis gratis.

S'adresser aux chefs des écoles, au Directeur des Ecoles Publiques, au président de la Régence, ou au Supérieur de la ville. Par ordre de la Régence, J. W. MURRAY, Remplaçant le Directeur des Ecoles Publiques, [22 juil.] Nelle Orleans le 15 Juillet 1829.

## COUR DU 1er DISTRICT JUDICIAIRE.

**Horatio Davis** contre ses créanciers.—Attendu que Horatio Davis, débiteur insolvable, actuellement en prison, a conformément à l'acte intitulé: "Acte pour servir de secours des débiteurs insolubles actuellement en prison, et pour d'autres objets" et à l'Art. 10 de la loi de l'acte dudit acte, présenté ce jour sa pétition à l'honneur du premier District Judiciaire des affaires, donné par le présent acte créancier dudit Horatio Davis, et ils ont par le présent requis de comparaître en plein Cour, le 7 d'Avril prochain, à 10 heures du matin, pour débiter les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée, et leur pétitionnaire élargi. Par ordre de l'hon. James Lewis, Au Greffe, 22 Juillet 1829. J. L. LEWIS, Greffier 25 juil.—of, 2ps

## CHAPPEAUX DE GOUT, ET DE CASTER.

**NICHOLS & REELEY**, No. 85, rue de Chartres, ont reçu par le navire France, plusieurs caisses de CHAPPEAUX de gout, qu'on garantit être supérieurs à tous ceux offerts en vente dans ce pays. 14 mai.

## DIX PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

A celui qui conduira à une des écoles de cet Etat, la grilloire nommée SO PHIE, créée de St Domingue, âgée de 30 ans, taille d'environ cinq pieds, deux pouces, ayant une dent de devant cassée. Cette esclave est partie française depuis 40 jours par l'ant-le Français, Anglais et Espagnol. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la logera en prison et donnera avis au sousigné. On poursuivra en justice, avec toute la rigueur des lois, toute personne qui lui donnera asile. Les caps de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point la recevoir à leurs bords. 2 août. T. MAROT, rue Royale No. 133.

## VINGT PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

A CELUI qui conduira à la Goéle de cette ville, une négresse nommée Françoise, créée de pays, parlant bien Espagnol, âgée d'environ 38 ans. Cette esclave est partie française par le navire de St Domingue, nommé Joseph Mariano, (Espagnol), pêcheur, qui la suturer: ils font ensemble des voyages à la Grande Terre et au Bonnet Carré, et ils ont été vus dernièrement dans les environs de chez Mde. Livaudais. Il sera donné vingt piastres de plus à celui qui prouvera en présentant la négresse, qu'elle était avec ledit Joseph Mariano, et facilitera par des renseignements sa remise entre les mains de la justice. V. ROUMAGE, 30 juillet.

## 85 DE RÉCOMPENSE.

A quiconque mènera à la Goéle de Police le nègre **Samon**, appartenant à Mde. Veuve Chevalier de Murand; ce nègre est âgé d'environ trente ans, sa taille est d'environ quatre pieds six pouces français, il a de larges épaules et paraît très robuste. Il parle français et un peu l'anglais. Les capitaines de bateaux à vapeur &c. sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis suivant toute la rigueur des lois. 7 Juillet.

## 50 DE RÉCOMPENSE.

Est parti marron de chez le sousigné le nègre nommé **ALEXANDRE**, âgé d'environ 18 à 20 ans, il est estropié de deux doigts d'une main. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera à son maître ou le logera dans une des goeles de cet Etat. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont avertis de ne pas recevoir leur bord ledit esclave, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. Docteur. FORTINEAU, 25 Juillet De la paroisse St. Charles.

## MAQUEREAUX

50 barils No. 3, reçus par la goéle Plymouth York, à vendre par W. G. HEWES, 20 avr.

**AVIS.**  
Le public est prévenu par le présent que Charles F. Bruce, n'est plus autorisé à exercer l'emploi de Député Marshall. 28 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

**VENTE PAR LE MARSHAL.**  
Schroger **UN** vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. McCulloch, G. Préal, juge associé, j'exposai en vente, Lundi le 10e jour d'Avril prochain, à 4 heures, au Principal, 1 table à manger, 1 petite table, 7 chaises, 1 glace et plusieurs autres articles, mais dans l'après-midi de ce jour. L. DAUNOY—Marshal. 28 juillet.

**VENTE PAR LE MARSHAL.**  
Maria Fortine contre Michel Bot, **UN** vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé, j'exposai en vente le Jeudi 6 d'Avril prochain, à la bourse de Hewlett, à midi, un CHEVAL bay, saisi dans l'affaire et dessus. L. DAUNOY—Marshal. 28 juillet.

**VENTE PAR LE MARSHAL.**  
Peech Bunn & Co. contre Thoma, Alexander, **UN** vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé, j'exposai en vente, Jeudi le 6 d'Avril prochain, à 5 heures, au Principal, 64 paires de gants, 32 paires de pantalons fins et prêts à mettre en usage, saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY—Marshal. 28 juillet.

**VENTE PAR LE MARSHAL.**  
H. B. Ross contre J. A. Miller, **UN** vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge associé, j'exposai en vente, Vendredi le 7 d'Avril prochain, à 5 heures, au Principal, 24 bis. Eau de toilette, 2 do. Esquits français, 1 demi-do. de froument, 1 demi-do. de selle, 21 do biscuits, 1 Wagging, mais dans l'après-midi de ce jour. L. DAUNOY—Marshal. 28 juillet.

**VENTE PAR LE MARSHAL.**  
**UN** vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. B. Beauregard, juge associé de la Cour de Cité, j'exposai en vente, Vendredi le 14 d'Avril prochain à midi, au café de Hewlett, une NÉGRESSE nommée Pisho, âgée d'environ 40 ans, saisi dans les poursuites de O. Stoy et Victor S. Miran. 14 juillet. L. DAUNOY—Marshal.

## VENTE PAR LE MARSHAL.

**UN** vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préal, juge associé de la Cour de Cité, j'exposai en vente, Vendredi le 14e jour d'Avril prochain, à 4 heures, au café de Hewlett, un brick Anormach, saisi dans l'affaire ci-dessus, cette esclave est partie française et elle est chargée de la somme à laquelle elle s'élève, à 12 mois de crédit, avec intérêt pour cent d'intérêt, à compter du jour de la vente, l'acquéreur donnant un billet avec hypothèque sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement, conformément à l'acte intitulé: "Acte pour servir de secours des débiteurs insolubles actuellement en prison, et pour d'autres objets." 30 juillet. M. DAUNOY—Marshal.

## VENTE PAR LE MARSHAL.

**UN** vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé de la Cour de Cité, j'exposai en vente, Lundi le 1 d'Avril, à midi, un navire et divers autres articles de ménage et de ménage au Principal, à 4 heures, mais pour satisfaire la poursuite ci-dessus. 2 août. L. DAUNOY—Marshal.

## VENTE PAR LE MARSHAL.

**UN** vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé de la Cour de Cité, j'exposai en vente, Lundi le 1 d'Avril, à midi, un navire et divers autres articles de ménage et de ménage au Principal, à 4 heures, mais pour satisfaire la poursuite ci-dessus. 2 août. L. DAUNOY—Marshal.

## A LOUER.

Le magasin No. 10 rue de Chartres. On pourra en doubler possession immédiatement. S'adresser à C. B. KELLER 85 rue de Chartres.

## A VENDRE.

UNE négresse âgée d'environ 40 ans, parlant anglais et français, bonne marchande, peut aller par les rues, bonne blanchisseuse et un peu passeuse et sachant faire la cuisine avec assiduité, âgée d'environ 4 ans, ayant de bonnes dispositions. Le propriétaire ne la vend que parce qu'il n'y a point dans son établissement, assez de logement pour la garder, du reste il la garantit bon sujet. On donnera dit terme pour le paiement. S'il est au 20 d'Avril prochain, elle n'est point vendue, elle sera crue à la bourse, ce jour-là par M. J. L. Carpentier, concuteur. S'adresser au Bureau de cette feuille. 21 Juillet.—3.

## GLACES & SORBETS.

Le sousigné informe respectueusement le public et ses amis particuliers, que Dimanche prochain le 26 courant, il fera l'ouverture d'une boutique au petit café, situé rue de Chartres No. 19, entre les rues de la Duane et Canal, où on servira, cha que soir des Glaces faites avec soin et dans tout ce qu'on peut avoir de mieux en ce genre. Il prévient aussi qu'il vendra ses glaces en beaucoup de personnes pouvant croire que ces glaces, vu la modicité du prix, ne peuvent pas être bonnes peuvent se détromper. Le prix d'un trait que nécessite cet établissement au sousigné lui permettant de les donner à ce prix et de leur encore un bénéfice raisonnable. Il enverra aussi des glaces à la campagne, qu'il garantira douze heures. 23 juillet.—3. A. LACOUTURE.

## TO LET

(possession given immediately) THE STORE No. 100, Chartres street Apply to July 13 C. B. KELLER, 85, Chartres St.

## LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE des Natchitoches. 11e. classe

Destiné à tirer conjointement à la Bourse, Samedi 22 Aout.

PROSPÉCTUS

1 lot de \$10,000	\$10,000
1 " " 4,000	4,000
1 " " 2,500	2,500
1 " " 1,800	1,800
1 " " 1,600	1,600
1 " " 1,352	1,352
1 " " 4,500	4,500
1 " " 3,300	3,300
1 " " 2,100	2,100
1 " " 9,360	9,360
1 " " 6,240	6,240
1 " " 31,200	31,200

8,760 Lots \$77,952

15,600 Billets blancs. Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec tous des numéros tirés sur les 30: 906 avec deux et 7,500 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclus en ent, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux: et le billet qui aura les 1er, 2e, et 3e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... \$10,000

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit:

No. 1, 2 et 3	4,900
2, 1 et 3	2,500
3, 2 et 1	1,900
3, 1 et 2	1,600
2, 1 et 2	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er, 2e, et 3e, dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à..... \$750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er, 2e, et 3e, dans quelque ordre que ce soit, auront droit à..... \$350

Les 180 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir: les 1er et 2e, auront droit à..... \$60

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à..... \$25

Les 7800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à..... \$4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu. Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction d'un pour cent de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAUET, rue de Chartres, No. 18.

**Prix des Billets.**  
Entiers \$4, demi 2, quarts 1. Chaque billet ne pourra gagner moins de \$16; demi et quart en proportion. J. B. FAUET—Directeur, rue de Chartres, No. 118, entre les 28 Juillet rues Conti et St.-Louis.

**AVIS.**—Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer contre la succession de feu Arnold Dubourg, sont invitées à se faire connaître et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, à J. B. MAUREAU, curateur de la succession. 11 juin.—3. J. B. MAUREAU.

**Le** sousigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir: 5 Douz. Pots confitures de Citron. 5 do do do de d'Épis. 2 do do do d'Ananas. 8 do do do de Dattes. 2 do do do de Gingembre. 2 do do do de Cèdres. 1 do pots compte de Gouyave. 1 do de Gouyave, Pâte de Gouyave et de Mameys. 1 Juin. Encoignure des rues Orléans et Royale.

**COUR DE PAROISSE** pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, 13 Juillet 1829.—Présent l'honorable James Pitot.—**Israel P. Cooper** contre ses créanciers.—(Pétition pour un répit.)

**SUR** lecture et enregistrement de la pétition et des documents relatifs à cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une réunion des créanciers du dit Israel P. Cooper ait lieu le 25 Juillet courant, en l'Office de S. R. Stringer, curier, notaire, pour délibérer sur l'objet de la dite pétition. Et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Pour copie conforme, Thos. S. KENNEDY, 23 Juillet.

**AVIS.**—Une personne possédant les langues Anglaise, Française et Espagnole, desirerait donner des leçons dans des maisons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille. 18 juin.

## MAISON A VENDRE.

CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Tremé. Elle est bâtie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation, ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 115 pieds de profondeur; il forme un îlot et est entouré en pieux debout.—S'adresser à cette imprimerie pour les conditions. 31 Avril.

## BIANC DE CERUSE.

200 Barils de Blanc de Ceruse pour brosses, Phuille, en débarquement du brick Swan, venant de Philadelphie et à vendre par S. P. MORGAN & Co. 27 juil.

## FROMAGE & BEURRE de Goshen,

reçu par le Kentucky, venant de New-York et à vendre par J. V. PREAU & Co. 27 juil.

## RUM ET GENIEVE DU NORD.

50 Barils Rum, 10 barils Genievere, 5 barils Eau-de-Vie de Me. épreuve, en débarquement du navire Azelia, à vendre par J. V. PREAU & Co. 27 juil.

## CHEMISES DE COTON.

Une caisse contenant 24 douz. Chemises de coton communes et pour grandes tailles. A vendre par JOHN P. PATSON. 27 juil.

## Le

sousigné offre à vendre les articles suivants: 75 barils Langues de Morue, 25 do. Harangs d'Écosse, 3 barils Citrons frais, Salaisons assorties, Sardines à l'huile et au beurre, Confitures de la Havane, Sirop de Grosseille et d'Ananas, Liqrens de la Martinique et de Bordeaux, Vins de toutes espèces, Kirawasser de la Forêt Noire, &c. &c. B. TURPIN, 11 mai encoignure des rues Orléans et

## AVIS.

**ATTENDU** que Julien Deshautes, ci-devant Sheriff de la paroisse des Avoyes, s'est adressé à moi, demandant l'annulation de deux billets qu'il a souscrits comme tel: l'un le vingt-quatre Mars mil-huit-cent-vingt-cinq, conjointement avec C. Cappel, George Gorton, A. Chagnier, A. Dupuis, M. Vernon, C. Han, J. Ferment, M. Broussard, H. Guilhory, J. B. Lemoine pere; J. B. Guilhory et C. Johnson comme cautions et l'autre le vingt de Janvier mil huit-cent-vingt-sept, conjointement avec C. Gorton, C. Cappel, F. Grémillon, C. Grémillon, J. Ferment, M. Broussard et J. Guilhory comme cautions;

Cet avis est pour prévenir toutes les personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, et dans les quatre vingt-dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis les raisons pour lesquelles les dits billets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nlle-Orléans, le neuf de Juillet, mil huit cent vingt-neuf et la cinquante quatrième année de l'Indépendance des E. Unis d'Amérique. P. DERBIGNY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur, GEORGE A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat. 18 juillet

**ATTENDU** que Alexandre Labranche s'est adressé à moi demandant l'annulation de l'hypothèque spéciale qu'il a souscrite le cinq de Décembre mil-huit-cent-vingt-huit, en faveur du Gouverneur de l'Etat, comme caution d'Anarcharis Luminas, au profit de la paroisse St. Charles, sur une terre située dans la dite paroisse, mesurant huit arpents de face au fleuve sur quarante de profondeur.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées, de déduire par écrit au Secrétaire d'Etat, dans le délai de 90 jours, à dater de la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas levée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nlle-Orléans, le dixième jour de Juin mil huit-cent-vingt-neuf, et la cinquante quatrième année de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique. P. DERBIGNY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur, G. A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat. 2 Juillet.

**COUR DE PAROISSE** pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, 14 Juillet 1829.—Présent l'hon. James Pitot.—**Isaac Lambert** ses créanciers, pour un répit.

**SUR** motion de A. B. Leary, Curier, avoca du pétitionnaire, il est ordonné par la Cour que les créanciers du dit pétitionnaire aient à déduire, d'ici au Samedi 25 Juillet prochain, ou ce jour même, les raisons pour lesquelles les solutions prises par les dits créanciers, en présence du notaire public, ne seraient pas homologuées et confirmées, et le répit d'un deux et trois ans accordé au dit pétitionnaire.—Je certifie conforme l'extrait ci-dessus. 16 juillet Thos. S. KENNEDY, greffier.

## AVIS aux personnes qui désirent apprendre la langue Esp. & Gale.

UNE personne lettrée, récemment arrivée dans cette ville, se propose d'ouvrir un cours de langue espagnole, largue très belle, très riche et très facile à apprendre, surtout par les Français et les Italiens; avec de l'aptitude et de l'application; 3 à 4 mois de leçons suffisent pour la savoir parler, qu'on parait très bien, mais assez pour se faire bien comprendre et pour la traduire. Le professeur demeure chez M. Jordan, libraire, à l'encoignure des rues Royale et St.-Arnaud.

**Note.**—Le même professeur se propose d'ouvrir également des cours de rhétorique, de géographie, d'histoire, des droits et des devoirs de l'homme en société, d'économie politique, etc.; cours qui seront successivement annoncés dans ce journal. —2 juillet.

**INOIN**—260 balles Foin du Nord de première qualité, reçues par le paquebot Kentucky, et à vendre par FOSTER & HUTTON, 27 juil.

**BIANC DE CERUSE.** 200 Barils de Blanc de Ceruse pour brosses, Phuille, en débarquement du brick Swan, venant de Philadelphie et à vendre par S. P. MORGAN & Co. 27 juil.

**FROMAGE & BEURRE** de Goshen, reçu par le Kentucky, venant de New-York et à vendre par J. V. PREAU & Co. 27 juil.

**RUM ET GENIEVE DU NORD.** 50 Barils Rum, 10 barils Genievere, 5 barils Eau-de-Vie de Me. épreuve, en débarquement du navire Azelia, à vendre par J. V. PREAU & Co. 27 juil.

**CHEMISES DE COTON.** Une caisse contenant 24 douz. Chemises de coton communes et pour grandes tailles. A vendre par JOHN P. PATSON. 27 juil.

**Le** sousigné offre à vendre les articles suivants: 75 barils Langues de Morue, 25 do. Harangs d'Écosse, 3 barils Citrons frais, Salaisons assorties, Sardines à l'huile et au beurre, Confitures de la Havane, Sirop de Grosseille et d'Ananas, Liqrens de la Martinique et de Bordeaux, Vins de toutes espèces, Kirawasser de la Forêt Noire, &c. &c. B. TURPIN, 11 mai encoignure des rues Orléans et